Envoyé en préfecture le 25/11/2026
Reçu en préfecture le 25/11/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260930-D_16_2026_112_C-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 25 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR (Arrivée à 19h38)	Anthony GUIHÉNEUF
Véronique LEROY		Camille LE BOULCH
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
Stéphanie VILGICQUEL	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Étaient Absentes Excusées : Mmes Charlotte STROEYMEYT et Elisabeth JAGOT.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : Mme Charlotte STROEYMEYT a donné procuration à Mme Olyana THÉ et Mme Elisabeth JAGOT a donné procuration à Mme Clémence MORINIÈRE.
Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Congrès des Maires 2026 - *Délibération N°16/2026/112*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire précise qu'une note de l'AMF a été reçue en mairie et diffusée aux élus, note précisant que le 108ème Congrès des Maires se déroulera à PARIS (Porte de Versailles) du mardi 24 novembre 2026 au jeudi 26 novembre 2026 inclus.

Mme la Maire interroge l'assemblée pour savoir s'il y a des volontaires intéressés pour participer à ce congrès des Maires 2026.

Mme la Maire indique qu'elle souhaite participer au Congrès cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

⇨ Prend acte que Mme Clémence MORINIÈRE est la seule candidate pour participer au congrès des Maires 2026.
⇨ Accepte de prendre en charge les frais engagés à cette occasion par Mme Clémence MORINIÈRE.
⇨ Précise que ces dépenses seront imputées au compte 65312 « Frais de mission et de déplacements ».
Mme Clémence MORINIÈRE s'engage à déposer une demande écrite détaillant les différents frais engagés.
⇨ Autorise Mme la Maire à signer tout acte en lien avec la présente décision.

Fait et délibéré le 02 octobre 2026
Pour extrait conforme,
La Maire, Clémence MORINIÈRE

MAIRIE DE SAINT-GONDRAN (I.-&-V.)